



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/051

L'an deux mille vingt deux et le deux juin à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Chantal BLAZY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Marc SANCHEZ

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Erald GAST

Madame Joëlle DANÉY donne procuration à Madame Chantal BLAZY

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Sylvia GUERRERO

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents : Néant

Secrétaire de séance : Madame Emilie ALLABERT

Date de convocation : 25 mai 2022

Objet : Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

-2022/050 Signature d'une convention de mise à disposition du centre aquatique de la communauté de Communes de Foix/Varilhes pour l'école George Sand.

Du n° 2022/022 au n° 2022/049 délibérations du conseil municipal du 14 avril 2022.

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat d'un certain nombre de ses compétences, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique que dans ce cadre il convient de lui donner acte des décisions municipales numérotées 2022/050 dont l'objet est le suivant :

-2022/050 Signature d'une convention de mise à disposition du centre aquatique de la communauté de Communes de Foix/Varilhes pour l'école George Sand.

Ainsi que les délibérations n° 2022/022 au n° 2022/049 délibérations du conseil municipal du 14 avril 2022.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Prend acte à la majorité des suffrages exprimés (29 voix POUR)

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions municipales numérotées : 2022/050, qu'il a pris dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal par délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **RAPPELLE** que les actes numérotés 2022/022 à 2022/049 concernent les délibérations du Conseil Municipal du 14 avril 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

